

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 juin 2018**

**Choix de l'architecte pour la construction de l'espace multifonctions**

Le maire dresse l'historique du dossier.

Le conseil municipal a décidé de lancer une réflexion sur l'éventuelle construction d'un espace multifonctions il y a environ un an. Après consultation de deux sociétés, une étude de faisabilité a été réalisée par l'entreprise NOVADE afin de définir nos besoins ; cet espace doit être utilisable par tous, dans une enveloppe budgétaire raisonnable. Trois sites étaient possibles (à l'entrée sud du village, à l'est à côté du plateau multisports ou au centre à côté de l'actuelle salle). Après une orientation au sud, pour des raisons financières et de proximité avec l'école, le choix s'est porté sur le centre.

Une procédure adaptée avec négociation, moins contraignante qu'un concours, a été engagée pour le choix de l'architecte. Le conseil a retenu trois cabinets de l'Ain à qui l'étude de faisabilité a été transmise comme base de travail.

Le maire donne la synthèse des entretiens individuels des trois cabinets.

Avant de présenter le rapport d'analyse des offres, il souhaite recueillir l'avis du conseil municipal. Pour ce faire, il propose un vote à bulletins secrets. Les résultats sont : cabinet DOSSE de BOURG EN BRESSE 10 voix, cabinet PERNICI de BOURG EN BRESSE 4 voix, cabinet MEGARD de CHATILLON SUR CHALARONNE 1 voix.

Le rapport d'analyses, conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation (40 points pour les honoraires, 40 points pour le parti architectural et 20 points pour la valeur technique), classe l'offre du cabinet DOSSE comme la mieux disante. Le marché lui est donc attribué.

**Délégations au maire pour différentes formalités à accomplir avant le lancement de la construction de l'espace multifonctions**

Le conseil délègue le maire pour lancer une consultation pour le choix d'un bureau de contrôle, d'un bureau sécurité et protection de la santé et la souscription d'une assurance décennale.

**Mise en vente d'une parcelle au Clos Nallet**

Ce dossier est reporté à la prochaine séance, certains éléments ne nous ayant pas été transmis.

**Point et décisions sur le projet de lotissement sur le secteur des Brouilles**

Avant la poursuite du projet, il est nécessaire de connaître l'avis de la DDT service de la police de l'eau, sur l'éventualité d'une zone humide sur le terrain supportant le lotissement. Dans l'affirmative, le projet serait à revoir. Un rendez-vous est prévu prochainement.

### **Point sur les travaux en cours**

Une partie du plafond de la salle des fêtes s'étant affaissée, il a été décidé en urgence la consolidation et réfection de celui-ci par les entreprises FAVRE métallerie de ST DIDIER D'AUSSIAT et DRUGUET de MONTREVEL EN BRESSE.

Les travaux des sanitaires publics et de l'école se poursuivent.

### **Indemnités des élus**

Suite à une modification de la répartition de la charge de travail, le conseil municipal décide de revoir, dans la limite de l'enveloppe globale, les indemnités des élus comme suit :

- pour le maire : 89 % de 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- pour le 1<sup>er</sup> adjoint : 100 % de 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- pour les trois autres adjoints : 70 % de 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (sans changement)

à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

### **Questions diverses**

Le conseil municipal :

- est informé du permis de construire refusé le 16 mai 2018 à Mme Françoise SIMONET pour la reconstruction après sinistre d'une maison d'habitation, 153 impasse des Plattières
- est informé de la déclaration préalable déposée le 1<sup>er</sup> juin 2018 par Mr Raymond DENIS pour la construction d'une véranda, 603 chemin de la Mare Biollière
- est informé d'un courriel parvenu en mairie sollicitant un avis sur l'environnement immédiat d'une activité équestre
- décide, suite à la demande d'un administré et à l'avis d'un professionnel, de procéder à l'automne (période plus favorable), à l'élagage d'un chêne bordant le lotissement Le Petit Champ
- est informé que la Compagnie Nationale du Rhône a repris contact pour l'éventuelle implantation d'éoliennes sur la commune et décide de ne pas donner suite
- prend connaissance du rapport favorable du SATESE sur le fonctionnement des deux stations d'épuration
- est informé de la création d'un service d'assistance juridique à la communauté d'agglomération
- est informé que la commission « bâtiments », réunie le 26 mai, a listé les travaux à prévoir : mur et arrosage automatique du nouveau massif du parc de la mairie, goutte sur la façade nord de l'église et lucarnes de l'église, suppression des volets de l'école, limitation de l'accès au plateau multisports, containers du cimetière, bandeaux du local pompiers, nettoyage des bancs du parc et carrelage extérieur du parvis de la mairie...
- accepte, sur proposition de la commission « bâtiments », le devis de l'entreprise FAVRE de SAINT DIDIER D'AUSSIAT pour la pose de tablettes sur les fenêtres de l'école et de la mairie afin de protéger les façades, pour un montant de 3 328,54 € HT.